



MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Faisant usage de la Première Résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 octobre 2015, le Conseil d'Administration de Gévelot S.A. a décidé par ses délibérations, de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions limité à 10 % du Capital pour un coût financier maximum de 12 000 K€ :

- Objectif : rachat d'actions en vue de leur annulation en une ou plusieurs fois sur décision du Conseil d'Administration en application de la Troisième Résolution à caractère extraordinaire adoptée par cette Assemblée Générale,
- Validité du programme de rachat : jusqu'au 15 avril 2017.

Alternext - Amf - www.gevelot-sa.fr (19 octobre 2015)

GEVELOT
Société Anonyme au capital de 31 838 310 euros
Siège Social : 6, boulevard Bineau 92300 LEVALLOIS-PERRET
562 088 542 R.C.S. NANTERRE